

Règlement de la 1^{ère} édition de
l’Aquathlon Jeunes de la Valserine
Organisé par le Triathlon Bassin
Bellegardien



Organisé par le Triathlon Bassin Bellegardien avec l'aide de la Municipalité de Valserhône.

Article 1 Les épreuves

L'épreuve d'Aquathlon consiste à réaliser un parcours enchainant de la natation avec de la course à pied sans aide extérieure et sans arrêt du chronomètre lors du changement de discipline.

Quatre épreuves sont au programme et correspondent aux distances officielles :

	Jeunes 6-9	Jeunes 8-11	Jeunes 10-13	Jeunes 12-19
Natation	50m	100m	200m	300m
Course à pied	540m	1050m	1350m	2150m

Article 2 Participation

Conditions de course :

- o La natation aura lieu dans le bassin compétition du centre aquatique Valséo (bassin de 25m).
- o L'organisateur ne fournira pas le bonnet de bain nécessaire pour la partie natation. Merci aux participants de venir avec son propre bonnet de bain.
- o L'épreuve est ouverte à tout jeune licencié ou non de 6 ans à 19 ans.
- o Un participant ne peut être inscrit qu'à une seule épreuve.
- o Un participant dont l'âge permet une inscription sur deux formats d'épreuves est libre de choisir l'épreuve de son choix.

Concurrents :

- o Les concurrents porteront leur dossard (devant) lors de l'épreuve de course à pied.
- o Le numéro de dossard sera inscrit sur l'épaule et le mollet de chaque participant au marqueur indélébile.

Article 3 Certificat Médical

Un certificat médical sera considéré comme valide s'il contient les éléments suivants :

Non contre-indication à la pratique de la course à pied et de la natation – à défaut, la pratique d'aquathlon - en COMPETITION ou la pratique du sport en COMPETITION. Datant de moins d'un an à la date d'inscription.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs.



L'accès d'un participant à une épreuve de l'Aquathlon de Valserhône, épreuve agréée par la F.F.Tri., est subordonné à :

- Soit à la détention et présentation d'une licence F.F.Tri. Compétition (papier ou électronique)
- Soit à l'acquisition d'un pass compétition
- Au règlement du droit d'inscription
- Et à l'absence de sanction disciplinaire interdisant la participation à l'épreuve.

Le Pass Compétition, placé sous la responsabilité de l'organisateur, est délivré sous réserve :

- De la présentation d'un certificat médical **valide** (cf. articles L231- 2 et L231-2-1 du Code du Sport)
- De la présentation d'une pièce d'identité officielle avec photo
- Du paiement de son coût
- D'une autorisation parentale pour les mineurs

Rappel : Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

Article 4 Renseignements

Informations à jour sur notre site internet :www.triathlonbassinbellegardien.com

Renseignements par email :

triathlonbassinbellegardien@gmail.com

Article 5 Inscription

Pour s'inscrire :

- En ligne sur notre site www.triathlonbassinbellegardien.com à partir du 27/06/2019.
- Sur place le matin entre 8h et 9h le dimanche 8 septembre 2019.

Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement (en particulier en cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur), sauf cas particulier, demandé par un courrier adressé à l'organisation et après accord de l'organisation, remboursement par chèque (-2€ de frais de traitement) sous un délai de 1 mois après la date de la course.



Article 6 Fichier des inscrits

La liste des inscrits est consultable sur le site www.triathlonbassinbellegardien.com

Article 7 Les Tarifs

	Tarif licenciés FFTRI	Tarif non licenciés
Jeunes 6-9	5€	7€
Jeunes 8-11	10€	12€
Jeunes 10-13	12€	14€
Jeunes 12-19	14€	16€

Article 8 Retrait des dossards

Centre Aquatique Valséo
268 Rue Antoine Jacquet
01200 Bellegarde sur Valserine

Pour l'ensemble des courses, le retrait des dossards s'effectue la veille et le matin de l'épreuve suivant les horaires indiqués dans le tableau ci-après.

Aucune délivrance de dossard ne sera possible s'il n'a pas été présenté la licence ou fourni un certificat médical.
Présenter une pièce d'identité pour retirer son dossard.

Article 9 Horaires des courses

Planning de la journée :

Indiquer le format de chaque épreuve		Épreuve 1 : 50m+500m		Épreuve 2 : 100m+1000m		Épreuve 3 : 200m+1500m		Épreuve 4 : 300m+2000m	
PLANNING		Horaire Début	Horaire Fin	Horaire Début	Horaire Fin	Horaire Début	Horaire Fin	Horaire Début	Horaire Fin
Retrait des dossards la veille		17H00	19H00	17H00	19H00	17H00	19H00	17H00	19H00
Retrait des dossards le jour j		07H30	08H45	07H30	09H15	07H30	10H00	07H30	11H00
Clôture des inscriptions date et horaire		D08/09/19 à 08H00		D08/09/19 à 08H30		D08/09/19 à 09H00		D08/09/19 à 09H00	
Entrée des affaires dans l'aire de transition		08H45	08H55	09H15	09H25	10H00	10H10	11H00	11H10
Exposé d'avant course (Briefing)		08H55		09H25		10H10		11H10	
Départ de la course (1ère vague)		09H00		09H30		10H15		11H15	
Horaire Natation	Sortie du premier nageur	09H01		09H32		10H18		11H19	
	Sortie du dernier nageur	09H04		09H38		10H27		11H31	
Arrivée du premier concurrent		09H05 (1/2 vagues)		09H40 (1/3 vagues)		10H30 (1/3 vagues)		11H25 (1/3 vagues)	
Clôture de la course		09H30		10H15		11H15		12H30	
Sortie des affaires de l'aire de transition		09H20		10H05		11H05		12H20	
Remise des récompenses		12H30		12H45		13H00		13H15	

Article 10 Départ et arrivée

Centre Aquatique Valséo
268 Rue Antoine Jacquet
01200 Bellegarde sur Valserine

Article 11 Ravitaillement

Deux ravitaillements sur le parcours : un au niveau de l'air de transition et un à l'arrivée.



Article 12 Récompenses

Une médaille pour tous.

Podiums pour chaque épreuve :

- Les trois premiers au scratch
- Les trois premières féminines

Article 13 Remise des prix

A partir de 12h30.

Chronométrage et résultats effectués par L-Chrono. Affichage des résultats sur place et sur le site du chronométreur.

Article 14 Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance en Responsabilité Civile, compagnie ALLIANZ. Les licenciés FFTRI bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 15 Assistance médicale

Secouristes : Ambulances Multin Humbert

Article 16 Sécurité

Il est demandé aux automobilistes, coureurs, marcheurs, accompagnateurs ou spectateurs de se conformer aux indications données par les responsables du stationnement. La Course est prioritaire sur tout le circuit mais il est demandé aux coureurs de se conformer aux règles élémentaires du code de la route.

Article 17 Abandon

Tout abandon doit être signalé au poste de chronométrage et aux arbitres. Un VTT balai assurera la fermeture de chaque course pour rejoindre l'arrivée.

Article 18 Remarque sur le déroulement des épreuves

L'association (Triathlon Bassin Bellegardien) se réserve le droit de :

- arrêter tout concurrent visiblement défaillant
- modifier l'horaire des départs si des événements indépendants de sa volonté survenaient
- modifier les parcours en fonction d'impératifs extérieurs, de sécurité notamment annuler les différentes épreuves
- de modifier ce règlement sans préavis, en fonction des circonstances

Article 19 Respect de l'environnement

Les courses s'inscrivent dans une démarche environnementale développement durable et citoyenne :

- Il est naturellement interdit de jeter des détritus. Des poubelles sont à disposition sur le parcours.
- Le parcours est balisé et doit être rigoureusement respecté.

Article 20 Droit à l'image

Du fait de son inscription, le(a) concurrent(e) autorise le TBB ainsi que ses ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les participants pourraient apparaître.

Article 21 CNIL

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Les informations ne sont pas communiquées à des tiers hors celles nécessaires aux inscriptions aux courses.

Article 22 Règlement

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.